

*Peine capitale*

Mon préopinant vous a parlé du recours, je dirais de l'abus, du droit de grâce. J'estime que ce droit devrait continuer d'être une prérogative du cabinet car il existe toujours des possibilités d'erreur. Mais cette prérogative ne devrait être exercée que très rarement car elle est prévue pour des cas d'exception. Cependant, le gouvernement a pris la malheureuse habitude de l'exercer régulièrement. L'abus de cette prérogative a eu des répercussions.

Tout d'abord, de nombreux Canadiens qui se préoccupent de cette question et nombre de ceux qui ont répondu aux questionnaires et ont exprimé leur inquiétude au sujet de la peine capitale ne croient tout simplement pas que le gouvernement songe sérieusement à faire régner la sécurité et l'ordre public. A cette préoccupation générale de sécurité pour la société, vient s'ajouter une réelle inquiétude quant à l'efficacité du régime carcéral du Canada. Sous l'influence de divers facteurs: conséquences naturelles de l'urbanisation, préoccupation devant l'échec de nos institutions pénitentiaires, inquiétude devant l'attitude et le degré de sincérité du gouvernement dans cette affaire, un sentiment d'insécurité est né au Canada, tandis que la peine capitale devenait malheureusement un symbole. Je crois qu'avant de proposer un projet de loi abolissant la peine capitale, le gouvernement aurait mieux fait de s'efforcer réellement d'apaiser la crainte et la préoccupation publiques au sujet de l'ordre et de la sécurité.

● (1640)

Je pense qu'il aurait été préférable que, avant de nous présenter un bill sur l'abolition de la peine capitale, le gouvernement nous eût démontré non seulement au moyen de propositions mais par son action, le sérieux de son propos en essayant de nous assurer une société plus ordonnée et plus sûre. Au lieu de cela, nous voici saisis parallèlement d'un bill sur l'abolition de la peine capitale et d'un bill qui traite, dans une certaine mesure, de la réglementation des armes et autres questions.

Ce qui est très important, à mon avis, dans cette mesure législative d'accompagnement c'est la question de la réglementation des armes que je considère comme une tentative cynique qui cherche à remédier aux craintes du public plutôt que de s'attaquer à la racine de ses préoccupations. Je le répète, il aurait été préférable que, à titre de prélude au bill prévoyant l'abolition de la peine de mort, le gouvernement du Canada nous eût prouvé sa détermination en cherchant plutôt à répondre à la préoccupation réelle qu'éprouvent les Canadiens, où qu'ils vivent, au sujet de la sécurité publique.

Nous devons reconnaître que la recherche de l'ordre est une aspiration très légitime de notre société et qu'elle est même essentielle au fonctionnement de toute société. Personnellement, je suis disposé à faire tous les efforts voulus pour que l'on réalise et que l'on encourage ce sens de l'ordre et de la sécurité. Je suis disposé même à aller dans cette direction au moyen de certains objectifs sociaux importants tels que la réhabilitation et autres qui pourraient nous être recommandés dans le cadre de la réforme du droit pénal. Je suis disposé à faire beaucoup à cet égard, afin que l'on retrouve le sens de la sécurité publique mais je le dis clairement, je ne suis pas disposé, dans le seul intérêt de celle-ci, à aller jusqu'à ôter des vies humaines au

nom d'une certaine politique, ou tout au moins à le faire sans justification aucune.

Je reprends donc ce que j'ai dit dès le début, la seule justification, à mon avis, serait de nous prouver que c'est là le moyen et le seul de décourager les assassins en puissance de commettre leurs crimes. Je pense également, tout bien pesé, que nous devons ne pas perdre de vue que la sécurité, ou plutôt le sens de la sécurité, serait de toute façon mieux servi par l'abolition. Personnellement, je crains fort que les jurys, sachant que la conséquence de leur décision pourrait être la mort, recommanderaient des peines moins rigoureuses et, par conséquent, ils pourraient peut-être ainsi réintroduire plus rapidement dans la société des individus pouvant menacer sérieusement la sécurité publique.

Je ne voudrais pas parler de ce point trop longtemps mais je pense que c'est là un aspect très important de la question et il importe de s'y arrêter. Monsieur l'Orateur, je parle du sentiment de sécurité à l'égard de la société canadienne. Je pense qu'il y a une différence entre la sécurité réelle, le fait que les individus sont protégés chez eux, et le sentiment de sécurité, le fait que les individus se sentent protégés lorsqu'ils sont en danger. Je pense qu'il est absolument essentiel que la société démontre que, dans le cas de meurtres et d'autres crimes graves, il existe une peine sévère que cette même société ne manquera pas d'appliquer. Je pense qu'il importe de démontrer que l'arrestation est presque une certitude pour le coupable, que la condamnation suit naturellement et que la peine telle que la prévoit la loi est l'issue inévitable des processus. Si nous devons faire en sorte que la loi soit respectée, si nous devons en faire une réalité, il faut en finir avec ces demi-mesures que le gouvernement du Canada applique à moitié.

Je pense qu'il est clair pour les autres que, si l'on répugne encore à démontrer que le crime et le châtiment sont intimement liés, il sera impossible de songer à l'abolition de la peine capitale, abolition que je souhaite à l'instar de bien d'autres députés à la Chambre. A titre de remarque seulement, je dirai ici que, si nous sommes incapables de démontrer cela, nous aurons encore un jour à étudier la question de la peine capitale, quelque soit le résultat du vote sur le bill actuel. En fait, s'il nous est à nouveau présenté dans ces mêmes circonstances, c'est-à-dire si la société reste préoccupée par ce problème, beaucoup de députés changeront peut-être d'opinion, comme certains l'ont déjà fait, car aucune garantie n'a été donnée pour calmer les craintes des Canadiens pour qui la peine capitale est devenue symbole de protection.

Je pense qu'il incombe aux abolitionnistes, particulièrement ceux qui occupent les banquettes du gouvernement, de résoudre les problèmes de l'insécurité au Canada. Le solliciteur général (M. Allmand), en dépit de sa faible bonne volonté, a bien peu fait, à mon avis, pour réaliser cet objectif. Je le répète, ces initiatives auraient dû précéder le débat. Les Canadiens ont le droit de voir à l'œuvre des solutions efficaces avant d'être privés d'un instrument qui, de l'avis d'un grand nombre, fonctionnera, ou du moins, ils l'espèrent. C'est ce que nous aurions voulu voir.